

ORIENTATION VERS UN AUTRE SOIGNANT OU UN AUTRE ÉTABLISSEMENT 8100

Définition : prise des dispositions nécessaires pour diriger un patient vers une autre personne soignante ou vers un autre organisme.

► Activités

- Procéder à une évaluation continue afin de déterminer si un transfert est nécessaire.
- Déterminer la préférence du patient, de la famille et des personnes significatives quant à l'endroit où le patient sera transféré.
- S'enquérir au besoin de la recommandation de transfert faite par les personnes soignantes.
- Déterminer les soins requis.
- Déterminer si le soutien approprié est disponible à domicile ou dans la communauté.
- Déterminer s'il existe des services de réadaptation dont le patient peut bénéficier à domicile.
- Évaluer la capacité de la famille et des personnes significatives à assumer la responsabilité des soins en tenant compte de leurs forces et de leurs faiblesses.
- Évaluer la disponibilité à la maison ou dans la communauté des moyens pour répondre aux besoins du patient en termes d'environnement.
- Déterminer l'équipement approprié dont le patient aura besoin après son départ, si nécessaire.
- Déterminer les ressources financières dont dispose le patient pour payer un autre pourvoyeur de soins.
- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer des services de santé à domicile appropriés, au besoin.
- Permettre une visite des représentants de l'autre établissement ou de l'autre personne soignante pour une évaluation, si nécessaire.
- Communiquer avec l'établissement ou la personne soignante appropriés.
- Remplir le formulaire de transfert approprié.
- Organiser le transport du patient.
- Discuter du plan de soins au patient avec la future personne soignante.

Bibliographie

- McClelland, E., Kelly, K., & Buckwalter, K.C. (1985). *Continuity of care: Advancing the concept of discharge planning*. New York: Harcourt Brace Jovanovich.
- McKeehan, K.M. (1981). *Continuing care*. St. Louis: Mosby.